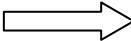


Convocation à l'assemblée générale ordinaire du GDSA64

Le samedi 14 Janvier 2017 à partir de 8 heures

A VILLEFRANQUE Salle du trinquet Chemin Iailanea
(Voir plan au verso)

- **8h00** : Accueil des participants. Récupération de la cire gaufrée : voir ci-contre 
- **9h00** : Rapport moral. Rapport d'activité par le Président.
- Rapport financier. Budget prévisionnel par le Trésorier.
- Vote du rapport moral, du rapport d'activité, et du rapport financier.
- Renouvellement statutaire des membres sortants du conseil d'administration.
- Questions diverses.
- **10h00 Pause**
- **10h30** Intervention du Docteur Merle, vétérinaire du GDSA 64
- **11H00** Compte rendu des visites sanitaires de suivi du PSE
- **11h30** Questions diverses
- **12h** Fin de l'AG et verre de l'amitié (voir ci contre pour le repas)
- **15h** Réunion de bilan de destructions des nids de frelons asiatiques
- **15h** Réunion des Assistants Apicoles avec le Docteur vétérinaire Gilles Merle

 à retourner à **Bernard Prat Appt 603 « l'Ayguette » 14 Av de Verdun 64140 Billère**

Bon pour pouvoir (Article 11-1 des Statuts du GDSA) **Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale faites parvenir ce « pouvoir » à un adhérent du GDSA qui vous représentera ou à défaut envoyez le avant le 05 janvier 2017 à :**
Bernard PRAT appt 603 "L'ayguette" 14 Av de Verdun 64140 BILLERE

Je soussigné.....
Adhérent du GDSA des P-A, donne pouvoir à
(Nom Prénom).....
pour me représenter à l'Assemblée Générale du GDSA-64 du 14 JANVIER et voter en mon nom.
Fait à le.....
Signature obligatoire

Rappel : chaque apiculteur présent à l'AG ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Le jour de l'AG, les ETS LEROUGE tiendront un stand de vente de matériel apicole et de cire gaufrée. Pour toute commande Téléphone : 05.46.90.08.81

URGENT !!! RECUPERATION DES CIRES D'OPERCULES

Le GDSA procède à la récupération des cires fondues d'opercules de ses adhérents. Cette cire d'opercules sera gaufrée par le cirier qui fera un lot unique et spécial pour les adhérents du GDSA 64. Attention: seule la cire fondue d'opercules sera acceptée ce jour-là. Si vous avez de la cire d'une autre origine il vous faudra trouver un autre circuit.

Les pains de cire d'opercules sont à porter **le 19 et 20 décembre de 18h à 20h chez Marcel TEXIER 11 Rue de Lacq à PAU Tel 05 59 847154 Email txm@sfr.fr**

Les personnes indisponibles ce jour-là, prendront contact avec Marcel pour prendre un rendez-vous. Les frais de gaufrage seront à régler (par chèque) le jour de la collecte de la cire au prix de : **4,00 € TTC le kilo**
Le gaufrage est subventionné comme les médicaments. Les frais de transport, le coût au kilo, pour l'adhérent sera de 2€, la part subventionnée sera reversée sous forme d'avoir sur la commande de médicaments 2018.

La récupération, par les adhérents, de la cire gaufrée se fera lors de l'Assemblée Générale à VILLEFRANQUE.

 à retourner à **Jean Marc Capdeboscq 546 Chemin de Loustalot 64110 Jurançon**

Réservation de repas du midi au restaurant ESKULARIA de Villefranque
(200m de la salle de l'AG)

Menu à 20 € : Entrée + plat principal + dessert, vin et café compris

Nom Prénom :
Adresse :
Nombre de repas : Chèque n° de €

**A retourner impérativement avant le 05 janvier 2017
avec un chèque à l'ordre de Restaurant ESKULARIA à :**
Jean Marc CAPDEBOSCQ 546 Chemin de Loustalot 64110 JURANCON

Quelques rappels importants :

1. **Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) :** Il doit être rangé dans votre registre d'élevage. Il est disponible sur le site du GDSA à : www.gdsa64.fr/doc_pdf/Le%20Programme%20Sanitaire%20d'Elevage%202015.pdf
2. **Déclaration de ruches :** Vous devez déclarer votre rucher entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.
3. **Contenants des médicaments :** Les lanières, étuis et autres contenants usagers sont à porter dans votre déchetterie en précisant au personnel la nature des médicaments pour qu'ils soient dirigés vers le bac adéquat.

De A64 : sortir à Mouguerre Bourg et prendre la D137 vers VILLEFRANQUE

